



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
29 octobre 2013
Français
Original : anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 5^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 8 octobre 2013, à 15 heures

Présidente : M^{me} Dagher (Vice-Présidente) (Liban)

Sommaire

Point 27 de l'ordre du jour : Développement social (*suite*)

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille (*suite*)
- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (*suite*)
- d) Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

13-50401X (F)



Merçi de recycler 



En l'absence de M. Tafrov (Bulgarie), M^{me} Dagher (Liban), Vice-Présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 27 de l'ordre du jour : Développement social
(suite)

- a) **Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale** (suite) (A/68/174 et A/68/215)
- b) **Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille** (suite) (A/68/61-E/2013/3, A/68/95, A/68/168 et A/68/169)
- c) **Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement** (suite) (A/68/167)
- d) **Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous** (suite) (A/68/201)

1. **M. Msosa** (Malawi) dit que les jeunes, dont la majorité vit dans les pays en développement, constituent 43 % de la population mondiale et doivent faire l'objet de mesures spécifiques dans le cadre des plans de développement nationaux. Son gouvernement se félicite de la nomination de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse, car c'est une étape vers la satisfaction des besoins des jeunes. Le Gouvernement du Malawi profitera de ce qu'il exerce actuellement la présidence de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour tenir une conférence régionale sur la sécurité alimentaire et une autre sur la jeunesse.

2. Les jeunes se heurtent à des problèmes graves au Malawi : 50 % des filles se marient avant l'âge moyen de 18,6 ans, et 13 % des enfants de moins de 18 ans ont perdu leurs parents ou les personnes qui prenaient soin d'eux, souvent en raison de maladies liées au VIH. Le Gouvernement a donc adopté une politique nationale pour améliorer les conditions de vie des jeunes et les impliquer dans le développement. La scolarisation, la réadmission et le maintien en établissements scolaires sont essentiels pour qu'il soit possible de faire face aux défis tels que l'inégalité entre les sexes, les grossesses d'adolescence, les taux élevés d'abandon de la scolarité, le VIH et le sida, l'inadéquation de

l'infrastructure, la pauvreté et l'insécurité alimentaire. L'éducation libère le potentiel des jeunes et des groupes vulnérables et contribue donc à atténuer la pauvreté; le fait de prolonger la scolarité des filles empêche le mariage d'enfants et les grossesses précoces.

3. Le Gouvernement du Malawi a mobilisé l'appui des dirigeants traditionnels dans le cadre des programmes de développement, ce qui a conduit à une diminution du taux de mortalité maternelle (ramené de 675 à 460 pour 100 000 naissances vivantes). Il espère atteindre la cible fixée à cet égard dans les objectifs du Millénaire, à savoir une réduction des décès maternels de 75 % d'ici à 2015.

4. **M. Çevik** (Turquie) dit que les personnes handicapées devraient avoir accès aux services d'éducation et de santé, ainsi qu'à l'emploi, recevoir un appui social et juridique et être impliquées dans la prise de décisions. Il faut tenir compte de leurs droits dans le programme de développement pour l'après-2015. Son gouvernement se félicite donc de la tenue, à New York, en septembre 2013, de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées.

5. La communauté internationale devrait mieux sensibiliser le public aux droits des personnes âgées et accorder une plus grande place à leurs besoins dans les programmes de développement social. Le Gouvernement turc procède actuellement à des modifications de la législation en vigueur et met en œuvre des politiques propres à répondre au phénomène de vieillissement de la population. S'agissant des droits des femmes en matière de procréation, il a honoré les engagements auxquels il avait souscrits en approuvant le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en septembre 1994, et les objectifs du Millénaire, et il a été le premier à ratifier la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, adoptée en avril 2011. La Turquie accueillera le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Pour venir en aide aux jeunes, il s'emploie à les impliquer dans la prise de décisions, il a supprimé les droits d'inscription dans les établissements d'enseignement

supérieur et il a abaissé l'âge minimum requis pour se porter candidat aux élections générales.

6. L'égalité des chances dans le domaine éducatif contribue au développement, à l'affermissement de la démocratie, à la lutte contre la discrimination; elle entraîne une meilleure connaissance des droits de l'homme et elle favorise l'intégration sociale. La participation de la société civile, des médias et du secteur privé au développement social permet de mobiliser des compétences et des ressources au service de cet objectif et d'y sensibiliser la population. Il faut appuyer le développement social des pays sujets à des conflits et des pays en développement afin de réduire leur vulnérabilité économique.

7. **M^{me} Ferej** (Éthiopie) explique que son gouvernement met actuellement en œuvre un plan axé sur la croissance et la transformation afin de promouvoir un développement social inclusif et de renforcer la production agricole, précisant que des stratégies axées sur les groupes et sur les communautés rurales à faible revenu ont été mises en place. Le Gouvernement éthiopien a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées et constitué un comité chargé de suivre l'application de ses dispositions. La discrimination contre ces personnes a été érigée en infraction, des avantages fiscaux ont été instaurés pour les employeurs qui recrutent des personnes handicapées à hauteur de 60 % ou plus de l'ensemble de leur personnel, et les centres qui fournissent aux personnes handicapées des prothèses et des soins orthopédiques reçoivent une aide de l'État.

8. L'ensemble de politiques nationales en faveur des jeunes et de leur développement est aligné à la fois sur le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà et sur la Charte africaine de la jeunesse. Un Plan d'action national pour les personnes âgées, inspiré du Plan international de Madrid sur le vieillissement, est en place depuis 2006. Le Gouvernement éthiopien a constitué des forums et des associations qui assurent une formation aux personnes âgées et organisent à leur intention des activités génératrices de revenus.

9. Dans le cadre du programme Filet de sécurité productif, des services de crèche sont fournis et la flexibilité a été introduite dans l'organisation du travail. Le système de planification familiale s'attache à maîtriser la croissance de la population et il est actif

dans le domaine de la santé maternelle – 34 000 agents de santé procréative ont été mis en place au niveau local. Au cours des 20 dernières années, le programme de santé procréative et de santé de l'enfant a permis de réduire des deux tiers le nombre des décès d'enfant. Mais en dépit des progrès enregistrés sur le plan du développement des ressources humaines grâce à l'utilisation des langues locales et aux programmes destinés aux jeunes non scolarisés, les disparités de revenu et l'inégalité entre les sexes persistent, aussi les groupes vulnérables demeurent-ils exclus.

10. Selon **M. Ismail** (Brunéi Darussalam), la cellule familiale est essentielle à l'équilibre des collectivités, au développement national et à la préservation du tissu moral de la société. La structure de la famille étendue, typique du Brunéi Darussalam, est un vecteur de valeurs positives qui sont inculquées aux enfants; chaque membre de la famille apprend ainsi à assumer ses responsabilités. En 2008, le Gouvernement a constitué un comité spécial sur la famille et les femmes, qui a conçu un plan d'action national axé sur l'équilibre entre l'activité professionnelle et la vie familiale, sur les enjeux économiques, juridiques et sanitaires qui ont des répercussions sur les familles, et sur les recherches intéressant la famille. Chaque premier dimanche de mai, la Journée nationale de la famille est célébrée.

11. Le Gouvernement brunéien a institué des services d'éducation et de santé universels et gratuits, verse des allocations aux familles dont les enfants sont inscrits dans des écoles privées et a généralisé les services de vaccination et les services dentaires gratuits dans les établissements scolaires. Il a instauré des programmes visant à aider les couples à bâtir des familles solides et à améliorer leurs compétences en matière d'éducation des enfants, de communication et de gestion financière. Il a mis en place des services de conseil et mène des campagnes de sensibilisation aux valeurs de la famille, à la santé procréative, aux maladies chroniques, à la violence dans la famille et aux bonnes pratiques en matière d'éducation des enfants. Enfin, la cinquième réunion du Forum ministériel d'Asie de l'Est sur les familles, tenue au Brunéi Darussalam en octobre 2012, a marqué l'adoption de la Déclaration du Brunéi Darussalam, qui met en relief les problèmes résultant d'un déséquilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

12. **M. Grima** (Malte) dit que son gouvernement améliore la qualité de vie des personnes âgées grâce à

l'exécution d'une stratégie sur le vieillissement actif, axée sur la solidarité entre générations, l'aptitude à l'emploi, la participation à la vie sociale et la santé. Il a constitué une Commission nationale pour le vieillissement actif, avec pour mission de concevoir une politique stratégique dans ce domaine, un comité consultatif chargé des centres de soins accueillant des personnes âgées et une équipe de gériatres qui a pour tâche d'évaluer les besoins des demandeurs de soins à long terme, secteur dans lequel le Gouvernement encourage la formation de partenariats public-privé. Il a développé l'Université du troisième âge et prévoit d'ouvrir davantage de centres d'apprentissage actif et de centres de soins de jour à l'intention des personnes âgées.

13. La loi sur la protection des personnes âgées contre les mauvais traitements sera modifiée de manière à renforcer les sanctions infligées à ceux qui enfreignent ses dispositions. Le Gouvernement s'emploiera en outre à modifier la perception du vieillissement dans la population et à mettre la technologie au service de l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées et de leur participation à la vie sociale. Les pays en développement manquent de personnel ayant reçu une formation qui leur permette de s'occuper de personnes âgées. Malte est fière d'être le pays d'accueil de l'Institut international du vieillissement, qui appuie la mise en œuvre par l'État du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.

14. Bien que le Gouvernement de Malte se soit engagé à appliquer le Programme d'action du Caire et les instruments internationaux adoptés ultérieurement, les services de santé procréative ne sauraient être considérés isolément du droit à la vie. En conséquence, l'avortement ne doit pas être imposé comme un droit dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

15. **M. Chipaziwa** (Zimbabwe) dit que l'Envoyé du Secrétaire général sur la jeunesse doit prendre en compte les préoccupations de tous les jeunes, y compris en Afrique. Son gouvernement s'emploie à garantir la mobilité sociale et l'accès de chacun aux moyens de production. Sa réforme foncière et la loi sur l'intégration des peuples autochtones et leur autonomisation économique constituent l'épine dorsale de sa stratégie contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

16. Le Gouvernement zimbabwéen accorde une priorité élevée à l'enseignement primaire pour tous et prend en charge les dépenses scolaires des orphelins et des enfants vulnérables; en conséquence, il atteindra l'objectif 2 du Millénaire en 2015. Il développera l'accès à l'enseignement supérieur et au troisième cycle universitaire et instaurera des synergies entre éducation et industries, en veillant à ce que les compétences enseignées aux jeunes leur soient utiles sur le marché du travail. Les ménages à faible revenu reçoivent des versements en espèces, en particulier ceux qui hébergent des orphelins ou des personnes invalides et ceux qui ont à leur tête un enfant. En application de la loi sur les personnes âgées, adoptée en octobre 2012, le Gouvernement garantit à ces personnes la sécurité des revenus et leur offre une assistance sanitaire et d'autres services qui ont pour effet d'améliorer leurs conditions de vie.

17. Depuis l'adoption de la loi relative aux personnes handicapées, en 1992, le Zimbabwe défend les droits de ces personnes et il a intensifié ses efforts en la matière en ratifiant la Convention relative aux droits des personnes handicapées en septembre 2013. Il privilégie la famille dans le cadre de son système de protection sociale; au moyen de son Programme social harmonisé de versements en espèces, une aide est octroyée aux ménages les plus pauvres sous forme de versements mensuels. En dernier lieu, l'orateur souligne que le programme de développement pour l'après-2015 devra s'attaquer aux causes profondes des inégalités et viser à renforcer la capacité des individus de s'extraire de la pauvreté, car la protection sociale à elle seule ne peut garantir l'intégration et la cohésion nationales.

18. **M^{me} Perera** (Sri Lanka), prenant la parole en sa qualité de déléguée de la jeunesse, dit que les enjeux qui intéressent principalement les jeunes Sri-lankais, toutes origines confondues, sont: l'éducation de qualité; la multiplication des possibilités de perfectionnement; la sécurité de l'emploi; l'emploi rémunéré; l'intégration sociale; la paix et la stabilité. Il est possible de remédier au peu d'empressement de nombreux jeunes – qui aspirent à la sécurité d'emploi – à poursuivre des carrières dans le secteur privé en leur dispensant des conseils et une formation professionnels appropriés. À cette fin, le Gouvernement sri-lankais pourrait mettre en place un programme de jeunes volontaires sur le modèle de celui de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, qui s'adresse aux jeunes des zones rurales et défavorisées du pays.

19. Afin d'accroître l'aptitude à l'emploi et la productivité des jeunes, le Ministère de la jeunesse et l'institution nationale chargée du perfectionnement des compétences ont fusionné, ce qui permet à la nouvelle entité d'assurer une formation et la constitution de capacités de manière à répondre aux exigences des marchés du travail local, régional et mondial, en coopération avec le secteur privé. Les soins de santé et l'éducation, du primaire au supérieur, demeurent gratuits.

20. **M. Bakeer Markar** (Sri Lanka), prenant la parole en qualité de délégué de la jeunesse, rapporte que sa génération s'emploie à surmonter la douleur et les cicatrices laissées par une guerre terroriste qui a duré pendant près de trois décennies. S'il a bien été procédé à la réadaptation et à la réinsertion dans leurs communautés d'origine des ex-enfants combattants, leur intégration sociale demeure un défi. Le Parlement des jeunes sri-lankais a constitué un tremplin vers la réconciliation, a permis aux juristes nationaux de tester leurs idées et a servi de forum structuré pour faciliter la participation des jeunes à la prise de décisions, ouvrant la voie à l'acquisition par la jeunesse sri-lankaise de compétences politiques, de l'esprit d'initiative et de valeurs civiques.

21. Les dirigeants et responsables de l'élaboration des politiques ont pris conscience que le fait d'inclure les jeunes dans les processus de décision aboutissait à la formulation et à la mise en œuvre de politiques de meilleure qualité. En conséquence, la politique nationale relative à la jeunesse est en cours de révision : des consultations ouvertes et multipartites ont été engagées, dans une optique davantage axée sur le progrès, l'accent étant mis désormais sur l'éducation de qualité, la santé et l'éducation sexuelles, ainsi que sur les droits en matière de procréation. Sri Lanka s'est également portée volontaire pour accueillir une conférence mondiale sur la jeunesse en 2014, qui sera la première tenue dans la région. En conclusion, l'orateur fait savoir que les jeunes Sri-lankais continueront de demander à leurs dirigeants de leur donner les moyens de coopérer aux fins de la promotion des intérêts de la jeunesse et de la diffusion des meilleures pratiques.

22. **M. Desta** (Érythrée) observe que le Sommet mondial pour le développement social, la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont placé l'être humain au

centre du programme de développement, mais que de nombreuses nations trouvent difficile d'atteindre les objectifs fixés compte tenu du ralentissement économique observé à l'échelle mondiale. Les gouvernements doivent continuer d'œuvrer pour le progrès social avec la même détermination; mais pour ce faire, ils doivent disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour élaborer des stratégies conformes aux priorités nationales, en particulier à l'heure où la communauté internationale se prépare à définir le programme de développement pour l'après-2015. L'objectif de la politique sociale du Gouvernement érythréen, qui s'articule sur les principes de justice et de cohésion sociales, consiste à promouvoir l'égalité des droits et le partage équitable des ressources.

23. En application des résolutions des Nations Unies, les jeunes d'Érythrée ont reçu pour responsabilité d'être des agents de changement au sortir de plusieurs années de guerre. Grâce à leur participation, le pays s'est attaqué aux causes du sous-développement dont il pâtit. Conscient des difficultés auxquelles se heurtent les jeunes, tant dans le pays qu'à l'extérieur, le Gouvernement érythréen a commencé à leur dispenser une formation professionnelle et à promouvoir leur participation à tous les niveaux de la société, notamment en leur offrant la possibilité d'exercer des responsabilités politiques.

24. Le Gouvernement et la diaspora érythréenne apportent leur soutien aux familles touchées par la guerre. Un enseignement gratuit est proposé du primaire au supérieur. Les investissements consentis dans l'infrastructure et les services sociaux de base ont entraîné une amélioration du niveau de vie, en particulier dans les zones rurales où les services essentiels étaient jusqu'alors limités, voire inexistantes. Depuis 1991, on observe une diminution des taux de mortalité infantile et maternelle, cependant que l'espérance de vie s'est nettement allongée, ce qui place l'Érythrée en bonne position pour atteindre plusieurs des OMD. Le Gouvernement a élaboré un programme de développement détaillé, dont l'exécution sera dynamisée par l'exploitation de ressources minérales et par de nouvelles possibilités d'investissement. Une meilleure coordination est nécessaire à tous les niveaux pour que des progrès soient enregistrés sur le plan socioéconomique.

25. Malgré les avancées constatées en matière d'éducation, de soins de santé et au titre d'autres dimensions du développement humain, explique **M. Le**

Hoai Trung (Viet Nam), de nombreux groupes sociaux continuent de souffrir de façon disproportionnée de revenus très insuffisants et d'un accès inadéquat aux services éducatifs et sanitaires. La date butoir fixée pour l'accomplissement des OMD approche rapidement et la communauté internationale réfléchit actuellement au programme de développement pour l'après-2015, aussi est-il nécessaire d'agir promptement et de façon efficace pour juguler le chômage et les inégalités sociales et assurer une protection sociale à la population. Pour que le Viet Nam soit en mesure d'éliminer la pauvreté et de voir couronnés de succès les efforts qu'il consent en faveur du développement social, il est essentiel de donner à la population les moyens d'agir. Le Gouvernement a pris diverses mesures propres à permettre aux Vietnamiens de tirer tout le profit possible de leurs capacités, de leurs ressources et des possibilités qui leur sont offertes; de mener une vie saine et productive; d'exercer leurs droits et responsabilités en tant que membres de la collectivité et partenaires de l'action entreprise aux fins du développement.

26. Le soutien aux personnes handicapées figure en bonne place parmi les priorités nationales, comme en témoignent un certain nombre d'activités visant à accroître la participation de ces personnes à tous les aspects de la vie sociale ainsi que les procédures qui ont été engagées aux fins de la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées par le Viet Nam. Celui-ci a été l'un des premiers pays de la région à élaborer et à mettre en œuvre un plan à long terme pour les personnes handicapées, qui est venu compléter les efforts menés pour mettre en œuvre la Stratégie d'Incheon et d'autres instruments régionaux pertinents.

27. Le Gouvernement vietnamien attache une grande importance à la prestation de soins destinés aux personnes âgées, car il considère celles-ci comme un atout incomparable : elles ont un rôle important à jouer dans le cadre de la société traditionnelle et au service du développement national. Depuis deux ans, le Gouvernement exécute une loi et un plan d'action national pour les personnes âgées : trois millions d'entre elles bénéficient désormais d'une assurance maladie gratuitement et plus d'un million d'une aide sociale mensuelle. Quant à la stratégie axée sur l'épanouissement des jeunes, elle vise à donner à une génération de jeunes instruite et dotée de compétences professionnelles les armes nécessaires pour répondre

aux besoins de l'industrialisation, de la modernisation et de l'intégration au plan international. D'autres politiques et programmes accordant la préférence au recrutement de jeunes aboutissent à la création de nouveaux emplois pour plus d'un million de jeunes chaque année.

28. **M. Mwinyi** (République-Unie de Tanzanie) fait savoir que son gouvernement continue de mettre en œuvre les décisions issues du Sommet mondial pour le développement social au moyen de son programme stratégique national pour la réduction de la pauvreté. Mais si des progrès ont été enregistrés, certains problèmes subsistent, en particulier les taux de mortalité maternelle et infantile élevés enregistrés dans le pays. Conscient que le développement rural et la productivité agricole sont deux facteurs essentiels du développement social, de la réduction de la pauvreté et de l'accomplissement des OMD, le Gouvernement a mis en place un programme de modernisation de l'agriculture et d'amélioration de la productivité agricole.

29. Plusieurs politiques ont été adoptées à l'intention des groupes vulnérables, notamment les personnes âgées, et dans l'optique de la réduction de la pauvreté. Les personnes âgées représentent plus de 5 % de la population du pays et 80 % d'entre elles vivent dans les zones rurales. Le Gouvernement s'est engagé à offrir à ces personnes – qu'il considère comme une ressource précieuse pour le développement de toute nation – la possibilité de bénéficier de meilleures conditions de vie. À cette fin, des services de santé gratuits leur sont dispensés, et les soins dont elles bénéficient sont coordonnés par un service gouvernemental spécialisé. De plus, des programmes pilotes ont été mis en place pour expérimenter les versements de sommes d'argent afin de donner aux personnes âgées des moyens d'action économiques.

30. Le Gouvernement a pris acte des liens étroits qui existent entre pauvreté et handicap et il espère que la récente Réunion de haut niveau sur la question du handicap et du développement contribuera à l'inclusion des questions liées au handicap dans le programme de développement pour l'après-2015. Celui-ci devra également s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion sociale, en donnant la priorité à l'intégration, à l'autonomisation et à la participation.

31. **M. Bamba** (Côte d'Ivoire) rappelle que le monde a réaffirmé qu'il était nécessaire de s'attaquer aux défis sociaux dans le contexte plus large de l'élimination de la pauvreté, selon quatre axes principaux : autonomisation des groupes vulnérables; intégration sociale; plein emploi; possibilité pour chaque individu d'avoir un travail décent. Le Gouvernement a pour objectif une croissance qui soit à la fois inclusive et viable afin de ramener le taux de pauvreté à 16 % d'ici à 2015, contre 50 % actuellement. Des progrès ont été réalisés dans le domaine de l'éducation, principalement à deux titres : parité des sexes dans le primaire; taux net de scolarisation d'environ 56 % entre 2002 et 2008. L'objectif est de ramener le taux d'illettrisme à 35 % d'ici à 2020, car l'instruction de base est un droit et un outil d'autonomisation et de développement socioéconomique. À cette fin, le Gouvernement s'emploie à améliorer l'accès à l'éducation et le taux de poursuite des études et à élaborer des formes d'éducation de substitution pour les jeunes non scolarisés et d'autres groupes vulnérables.

32. Dans le domaine de la santé, l'accent a été mis sur le renforcement de la gestion intégrée des maladies infantiles et néonatales. En conséquence, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a décliné; quant à la santé maternelle, elle s'est améliorée grâce à l'adoption d'une approche humanitaire axée sur la santé procréative. La multiplication des services de prévention et de soins et l'amélioration de la coordination et du suivi au niveau national ont également donné des résultats encourageants en matière de couverture vaccinale et de ralentissement de la propagation du VIH et du sida.

33. Le Gouvernement s'est engagé à lutter contre le chômage, qui est causé, entre autres, par l'instabilité sociopolitique, la croissance de la population et les problèmes associés au marché du travail, qui accuse un déséquilibre entre l'offre et la demande. Avec l'aide des partenaires internationaux, le Gouvernement s'est donc fixé pour objectif de créer quelque 200 000 emplois par an jusqu'à 2015 afin de réduire le taux de chômage de façon substantielle. Une autre priorité consiste à instaurer une authentique politique de protection sociale, qui garantisse à tous les citoyens l'accès aux soins de santé et aux services sociaux de base, et qui les protège contre toutes les formes de violence. L'intégration sociale est une partie essentielle des programmes de développement nationaux, en particulier dans les pays qui sortent d'une crise comme

la Côte d'Ivoire, et tous les groupes vulnérables ont été pris en compte dans le Programme national de développement pour 2012-2015.

34. Afin de réduire le nombre de personnes apatrides dans le pays, la Côte d'Ivoire a également adhéré aux instruments internationaux relatifs à l'apatridie et a récemment adopté une loi sur le droit à la propriété foncière. En outre, la délégation ivoirienne appuie les documents issus de la Réunion de haut niveau sur la question du handicap et du développement et du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, tenus récemment. En 2012, la Côte d'Ivoire a adopté une loi qui institue l'égalité des sexes dans la famille et dispose clairement que le mariage est l'union d'un homme et d'une femme, au cœur de laquelle la place des enfants est sacrée, de sorte que la pérennité de l'humanité soit assurée. Le pays veillera à préserver le respect des droits de l'homme et de l'État de droit dans le cadre des efforts déployés aux fins du développement social, sur la base de l'édification d'institutions solides et inclusives.

35. **M^{me} Peña** (Pérou) dit que l'intégration sociale est au centre de la politique publique de son gouvernement, comme en témoigne l'instauration en 2011 du Ministère du développement et de l'intégration sociale, qui a pour mission de fournir des orientations politiques pertinentes sur la base d'un certain nombre d'instruments. Pour mettre en œuvre le système national de développement et d'intégration sociale, le Ministère a élaboré une stratégie axée principalement sur la nutrition des nourrissons, sur le développement du jeune enfant, sur le plein épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, et sur l'intégration économique et la protection des personnes âgées.

36. La croissance économique soutenue que connaît le pays depuis quelques années a permis au Gouvernement de mettre davantage l'accent sur l'intégration et sur l'égalité, la croissance n'étant pas une fin en soi, mais un moyen d'atteindre certains objectifs. Le Pérou a donc adopté un certain nombre de mesures et de politiques ciblant les pauvres et les individus marginalisés, qui portent notamment sur l'accès à l'éducation et à des services publics de qualité, la parité des sexes et l'autonomisation des femmes. La délégation péruvienne s'associe aux autres délégations pour appuyer les conclusions de la Réunion de haut niveau sur la question du handicap et du développement et approuve l'initiative proposée par

l'Équateur. Le Pérou est également favorable à la négociation d'un instrument international unique relatif aux droits des personnes âgées et accueille avec satisfaction la décision prise par le Conseil des droits de l'homme de nommer un expert indépendant chargé de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme.

37. **M. Elbahi** (Soudan) dit que la crise financière mondiale, les fluctuations des prix des denrées alimentaires, la hausse du coût de l'énergie et le changement climatique compromettent le développement social et rendent difficile d'honorer les engagements pris à Copenhague. Dans son pays, la paix est une condition préalable du développement social. Son gouvernement a signé un certain nombre d'accords de coopération avec le Soudan du Sud, et des pourparlers directs entre les chefs d'État des deux pays ont eu lieu en septembre 2013. Sur le plan intérieur, la situation au Darfour, ainsi que dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional, s'est nettement améliorée en raison d'une diminution marquée des actes de violence.

38. Un programme exhaustif de lutte contre la pauvreté, axé sur la création d'emplois, le développement de l'éducation, l'élimination de l'analphabétisme, la prestation de soins médicaux, l'approvisionnement en eau de boisson, la protection de l'environnement et la sécurité alimentaire, a été adopté. L'organisation caritative Diwan al-Zakat – en même temps que le Département des Waqfs et plusieurs organisations de la société civile – renforce le régime de protection sociale en appuyant des projets d'assainissement, l'enseignement religieux et l'enseignement supérieur, et il est devenu un instrument puissant d'élimination de la pauvreté et d'instauration de la justice sociale.

39. Des mesures ont été adoptées pour répondre aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées, notamment la facilitation de leur accès aux soins de santé et la mise en place de programmes sociaux visant à instaurer pour elles un environnement familial. Le Soudan a créé un Conseil national pour les personnes handicapées et établi à leur intention un plan quinquennal (2012-2016) qui insiste sur la santé, l'enseignement, la sensibilisation, l'autonomisation économique, l'appui juridique et l'intégration sociale, culturelle et politique. Le Gouvernement soudanais a également institué une Autorité nationale pour la prothèse et l'orthèse, qui gère la demande de membres

artificiels aux niveaux national et régional. En dernier lieu, l'orateur souligne que les pays donateurs doivent remplir leurs engagements en matière d'aide et prendre les mesures voulues pour annuler la dette des pays en développement.

40. **M. Fiallo** (Équateur) confirme que, pour mener à bien la lutte contre la pauvreté, il faut faire reculer les inégalités. Les objectifs en la matière ne doivent pas être fixés dans une optique de consommation, mais dans celle du plein épanouissement de l'individu, dans le respect de sa dignité. Il devrait en résulter un plus grand bien-être social et la fin des inégalités économiques et sociales. C'est pourquoi le Gouvernement équatorien a pris la tête d'une action collective et s'est tourné vers le secteur public pour garantir la justice, les droits économiques, sociaux et culturels, l'emploi, les loisirs et la création artistique. Des investissements sans précédent ont été consentis dans les secteurs de la santé et de l'éducation afin d'éliminer le piège de la pauvreté intergénérationnelle et de permettre à la population de « vivre bien ».

41. L'Équateur craint cependant que les questions sociales ne revêtent pas une importance capitale pour la communauté internationale, comme le montre l'insuffisance des progrès réalisés sur la voie de l'accomplissement des objectifs du Millénaire, le fait que les engagements contractés lors du Sommet mondial pour le développement social de 1995 n'ont pas été honorés et la persistance de la doctrine financière classique selon laquelle l'investissement social est considéré comme une dépense. Par contraste, l'Équateur a triplé ses investissements sociaux au cours des quatre dernières années. Il a amélioré la qualité de ces investissements et accorde plus de valeur aux personnes qu'au capital. La pauvreté a également été réduite grâce à des programmes axés sur la santé, l'enseignement et le logement.

42. Depuis 2007, l'Équateur est doté d'une politique de défense des droits des personnes handicapées, mais il reste encore beaucoup à faire. Il apporte donc son appui au document issu de la récente Réunion de haut niveau sur la question du handicap et le développement – qui a ouvert de nouvelles perspectives – car les personnes handicapées jouent un rôle fondamental dans diverses sociétés et contribuent au développement. Le programme de développement pour l'après-2015 doit inclure des objectifs quantitatifs, assortis de cibles mesurables s'agissant des personnes handicapées, et une coopération internationale et des dispositions

concrètes seront nécessaires pour que ces objectifs soient repris tant au niveau international qu'aux échelons régional et national. Le développement social sera impossible tant que les droits des personnes handicapées seront négligés. En conséquence, l'Équateur est favorable à la nomination d'un envoyé spécial du Secrétaire général pour les personnes handicapées.

43. **M^{me} Kasese-Bota** (Zambie) dit que son gouvernement, déterminé à assurer le développement social de son peuple au moyen de politiques adaptées et d'une transformation structurelle, et conscient que l'être humain est au cœur du développement durable, a réorienté ses plans nationaux de développement pour leur imprimer une dynamique intégratrice et axée sur la population, afin de parvenir à la croissance désirée tout en favorisant l'intégration sociale. Il est regrettable de constater que de nombreux pays n'atteindront peut-être pas les objectifs 1, 4 et 5 du Millénaire, tant les obstacles au développement durable qui subsistent sont nombreux.

44. La Zambie n'est pas différente, car la pauvreté y est très répandue, le chômage élevé, en particulier parmi les jeunes et les femmes, et l'on y observe des écarts qui vont se creusant sur le plan de l'égalité et de l'intégration sociale. Parmi les nombreux succès enregistrés par le pays, on peut citer les principaux indicateurs associés à l'objectif 2, puisque le taux net de scolarisation dans le primaire y est de 94 % et que la parité des sexes a été atteinte dans les établissements de ce niveau. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la qualité de l'enseignement dispensé et il faut s'attacher davantage à faire en sorte que les élèves aillent au terme du cycle secondaire, qu'ils accèdent à l'enseignement supérieur et qu'ils développent leurs compétences. Les engagements pris au plan national et international aux fins d'une amélioration notable du degré d'alphabétisation de l'ensemble de la population doivent constituer une priorité, car l'éducation demeure la clé d'un développement social intégrateur et de l'autonomisation des individus.

45. Il ne pourra y avoir de développement social digne de ce nom si l'on ne met pas l'accent sur l'autonomisation des jeunes dans le respect des valeurs familiales, avec l'appui de mécanismes et d'une infrastructure adaptés. Le Gouvernement est conscient que le moyen le plus rapide de réduire la pauvreté consiste à donner à la population des moyens d'agir et

il se concentre donc sur un cadre qui permette d'accélérer la réalisation des OMD, une attention particulière étant accordée à la création d'emplois, et il s'attache aussi à renforcer les efforts visant à réduire les inégalités au moyen de stratégies de croissance intégratrices. On a tiré des enseignements des objectifs en matière de développement qui avaient été fixés dans le passé; ces enseignements pèseront sur le programme de développement pour l'après-2015, qui devrait avoir pour buts d'accélérer l'élimination de toutes les formes de pauvreté et de permettre à tous les individus d'accéder à un travail productif et décent.

46. Avec ses partenaires, la Zambie est déterminée à mener à bien des réformes de la politique du travail en modifiant les lois existantes afin de les actualiser et de les harmoniser avec les instruments internationaux et autres politiques et textes législatifs nationaux intéressant le droit du travail. La transformation et l'intégration sociales seront fonction du respect de deux conditions préalables : le plein exercice par les femmes de leurs droits et l'implication de toutes les sphères de la vie sociale dans la prise de décisions. Étant donné que les déséquilibres actuels de la société condamnent les femmes à l'exclusion, le Gouvernement met en œuvre une politique axée sur la parité des sexes afin de lutter contre les inégalités, et il a pris la décision délibérée de nommer des femmes à des postes influents au sein de l'équipe gouvernementale.

47. **M^{me} Cid Carreño** (Chili) constate que les inégalités sociales sont exacerbées par la lenteur du redressement de l'économie mondiale et que les crises alimentaires touchent de façon disproportionnée les pauvres et les jeunes dans les pays en développement. Face au taux de chômage élevé qui frappe les jeunes, le Chili a pris des mesures propres à accroître leurs chances de trouver un travail et à promouvoir l'accès à l'emploi. Le chômage des jeunes est un problème de portée mondiale et les jeunes autochtones, hommes et femmes confondus, ainsi que les personnes handicapées, sont à cet égard particulièrement désavantagés.

48. Récemment, le Chili a étendu la portée de ses programmes de protection sociale et adopté des politiques axées sur la démarginalisation des femmes, l'égalité des sexes et l'appui aux familles – des aides pécuniaires ont été allouées à celles qui sont en situation d'extrême pauvreté, ainsi qu'aux femmes chef de famille qui exercent des activités professionnelles et

aux femmes qui sont à la tête des ménages les plus vulnérables. Toutes les femmes qui travaillent bénéficient de l'allongement de la durée du congé de maternité, portée de trois à six mois; d'autres dispositifs ont par ailleurs été instaurés pour élargir les perspectives d'emploi des femmes et les encourager à créer des entreprises. En 2012, un Fonds de solidarité alimentaire a été institué en vue d'atténuer l'incidence de la hausse des prix des denrées alimentaires sur les familles les plus vulnérables.

49. Le Chili a adopté une politique globale sur le vieillissement profitable (2012-2025) afin de promouvoir les droits des personnes âgées. La création du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement offre la possibilité de déterminer ce qu'il convient de faire pour remédier aux failles des mesures de protection des droits fondamentaux des personnes âgées adoptées au plan international. Dans cette optique, le Chili s'est dit favorable à la nomination d'un rapporteur spécial et à l'élaboration éventuelle d'une convention internationale qui puisse faire comprendre l'importance qu'il faut attacher à la défense des intérêts des personnes âgées. La délégation chilienne approuve également la décision prise par le Conseil des droits de l'homme de nommer un expert indépendant chargé de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme.

50. En tant que signataire de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Chili est d'avis que le fait de débattre de la question du handicap et du développement aboutira à des changements dès le stade de l'élaboration des politiques publiques. Son gouvernement, qui s'est petit à petit éloigné d'une approche de la protection sociale axée sur les avantages et les soins de santé pour évoluer vers une approche fondée sur les droits, centrée sur l'individu, et en particulier sur l'autonomisation et l'indépendance des personnes handicapées, attache une grande importance au document final de la récente Réunion de haut niveau sur la question du handicap et le développement et aux initiatives du même ordre qui ont été prises par les Nations Unies.

51. La santé des jeunes fait l'objet d'une attention particulière au Chili; des mesures ont ainsi été prises pour lutter contre le tabagisme, la consommation d'alcool et l'obésité, et les programmes scolaires ont été modifiés de façon à favoriser l'exercice physique et une alimentation saine. Les élèves les plus démunis ainsi que ceux qui sont issus des populations

autochtones peuvent obtenir des bourses d'étude et des subventions. Plusieurs lois ont été adoptées en 2012, axées sur la promotion d'un enseignement de qualité et sur l'harmonisation des modalités de financement de l'enseignement supérieur.

52. Grâce à sa participation aux travaux de la Commission du développement social, dont il est actuellement membre, le Chili apportera son concours à la réalisation des objectifs du Millénaire d'ici à 2015 et son gouvernement espère que les enjeux associés aux OMD continueront de faire partie du programme de développement pour l'après-2015.

53. Selon **M. Cassidy** (Observateur de l'Organisation internationale du Travail [OIT]) le travail est le moyen le plus efficace et viable de surmonter la pauvreté; quant au développement de l'emploi productif et décent, il ouvre la voie à la croissance et à la diversification des économies, indépendamment du degré de développement atteint par tel ou tel pays. Partant, le taux de chômage mondial élevé et la nécessaire création de plus de 470 millions de nouveaux emplois d'ici à 2030 font qu'il serait difficile de sous-estimer l'ampleur et la caractère pressant du travail à accomplir. La crise économique mondiale et ses corollaires continuent d'avoir une incidence négative sur les marchés de l'emploi et sur les systèmes de protection sociale, ce qui crée de nouveaux défis et aggrave les problèmes structurels à long terme.

54. S'agissant des orientations à imprimer, la communauté internationale se trouve à la croisée des chemins. Les mesures prises actuellement témoignent d'une prise de conscience généralisée : le plein emploi et le travail décent doivent être au centre de l'action menée en vue de l'élimination de la pauvreté et de l'intégration sociale, et l'accès universel à la protection sociale et aux services sociaux de base est une condition essentielle de l'autonomisation. L'OIT élabore actuellement une analyse comparative et fondée sur les faits des mesures à court et moyen termes adoptées pour remédier à la pénurie d'emplois pour les jeunes, qui est très prononcée. L'Organisation continue aussi de collaborer avec d'autres organismes multilatéraux, tels que la Banque mondiale, le Groupe des Vingt et le Fonds monétaire international, au titre d'un certain nombre d'autres objectifs pertinents.

55. Le programme de travail de l'OIT en vue de la Conférence internationale du Travail de 2014 portera

sur deux processus normatifs, dont le premier consistera à compléter la Convention n° 29 de l'OIT sur le travail forcé, afin de remédier aux lacunes de son application en ce qui concerne la prévention, la protection et l'indemnisation, et de fournir aux États Membres des directives supplémentaires à cet effet. Le second axe de travail portera sur la transition de l'économie informelle à l'économie formelle, compte tenu en particulier du taux de chômage important, du sous-emploi, des inégalités entre les sexes et de la précarité associée à l'économie informelle.

56. L'Appel à l'action de l'OIT de 2012, sur la crise de l'emploi des jeunes, prône le recours à des mesures éprouvées aux titres suivants : politiques macroéconomiques; aptitude à l'emploi; politiques relatives au marché du travail; esprit d'entreprise et droits des jeunes. La nécessité de prendre des mesures équilibrées et cohérentes, mais aussi immédiates et ciblées, a été soulignée. L'OIT est dotée des compétences et de l'expérience voulues pour appuyer les efforts déployés pour traduire des politiques judicieuses en actions concrètes au niveau national et pour améliorer la coordination au niveau international.

57. Exerçant son droit de réponse, **M. Rakovskiy** (Fédération de Russie), dit que sa délégation souhaite appeler l'attention sur le fait que l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie sont des républiques indépendantes, sur lesquelles la Fédération de Russie n'exerce pas de contrôle effectif. Les autorités souveraines de ces républiques ont tout pouvoir pour déterminer de façon autonome la manière dont elles souhaitent assurer la protection sociale de leur population et le respect des droits de l'homme. Encore une fois, la Fédération de Russie n'a aucune responsabilité en la matière.

58. Il est évident que la déclaration d'inspiration politique de la Géorgie ne portait pas sur le sort des milliers d'individus qui ont souffert en conséquence des hostilités de 2008. De fait, la Géorgie ne cherche pas à conclure un accord juridiquement contraignant avec l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie sur le non-recours à la force, même si un tel accord pourrait aboutir à une normalisation de la situation actuelle, à l'instauration de la confiance entre les parties et à l'adoption de mesures pratiques propres à régler les nombreux problèmes auxquels celles-ci font face, notamment dans le domaine du développement social. La déclaration de la Géorgie est l'expression d'une tentative démagogique de son gouvernement de faire accroire qu'une partie étrangère est responsable de la

situation et de détourner l'attention du fait qu'il renâcle lui-même à prendre les mesures voulues pour régler les problèmes les plus importants auxquels la région se heurte.

La séance est levée à 17 h 20.